

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Skippers et co-skippers | European Schools' Cup 2027

1. Nature et objectif de l'événement

L'European Schools' Cup (ESC) est une semaine d'initiation à la navigation à voile destinée aux jeunes de 12 à 18 ans. Son objectif est de leur enseigner la navigation, la vie à bord, l'autonomie et l'esprit d'équipe.

L'ESC est une activité éducative et non une régate ou une compétition sportive officielle.

2. Statut et responsabilités

Les skippers et co-skippers participent bénévolement, sans lien de subordination ni contrat de travail avec Sailing Passion a.s.b.l.

Le skipper, en sa qualité de chef de bord, détient l'autorité nautique et demeure seul décisionnaire concernant la navigation et la sécurité du voilier et de son équipage, dans le respect des règles maritimes applicables.

Le co-skipper l'assiste dans l'encadrement des étudiants et la vie à bord.

3. Enseignement de la navigation

Le skipper assure l'enseignement pratique de la navigation : barre, réglage des voiles, manœuvres et règles de sécurité.

Les étudiants participent activement à la conduite du voilier et aux manœuvres, sous la supervision du skipper et selon leurs compétences et les conditions de navigation.

Le co-skipper contribue à cet apprentissage, organise la vie quotidienne à bord et veille à une répartition équitable des tâches entre les étudiants.

4. Encadrement et sécurité des étudiants

Le skipper et le co-skipper assurent conjointement l'encadrement des étudiants, en mer comme à terre. Ils s'organisent pour qu'au moins l'un d'eux reste auprès de l'équipage lorsque l'autre doit s'absenter, tout en respectant l'autonomie normale des étudiants, notamment lors de leurs déplacements aux sanitaires dans les marinas.

Lors du check-in du samedi et du check-out du vendredi, le skipper se charge des formalités auprès de la société de location, tandis que le co-skipper assure la surveillance des étudiants.

Tout incident ou situation préoccupante doit être immédiatement signalé à l'Organisation.

5. Règles de conduite

Le skipper et le co-skipper s'engagent à :

- respecter et faire respecter les consignes de sécurité de l'Organisation. Le port du gilet de sauvetage relève de la décision du skipper, sauf lorsque l'Organisation l'impose ;
- veiller au respect de l'interdiction d'alcool, de tabac, de vapotage et de substances illicites pour les étudiants ;
- adopter un comportement exemplaire et respecter les règles de protection des mineurs ;
- maintenir des relations appropriées avec les étudiants et éviter tout échange privé non nécessaire à l'événement ;
- respecter les consignes d'organisation et de coordination nautique ;
- respecter la confidentialité des informations personnelles concernant les participants.

Tout manquement grave aux présentes obligations pourra entraîner le refus de toute participation aux futures éditions de l'European Schools' Cup.

6. Désistement

En cas d'impossibilité de participer, le skipper ou le co-skipper s'engage à informer l'Organisation dans les meilleurs délais et à rechercher, dans la mesure du possible, un remplaçant répondant aux critères requis par l'Organisation.

7. Assurances

Sailing Passion souscrit une assurance responsabilité civile pour chaque skipper ainsi qu'une assurance couvrant la caution de chaque voilier, dans les limites et conditions des contrats souscrits.

Les documents relatifs aux garanties sont communiqués individuellement à chaque skipper.

8. Acceptation

La validation de l'inscription en ligne vaut acceptation des présentes conditions.

DOCUMENT DE PARTICIPATION • ESC 2027



Under the patronage of

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Commissariat aux affaires maritimes



Service National
de la Jeunesse



Affiliate member of the
Luxembourg Sailing Federation